

RAPPORT FINANCIER

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Comme les années précédentes, nous avons poursuivi nos actions visant à améliorer la qualité et la coordination des soins dispensés en ville.

Nous vous rappelons que pour financer ces actions, notre Association est subventionnée depuis 2003 par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France via l'intermédiaire de divers fonds.

Comme les années passées, en 2020 nos recettes sont composées :

- De subventions,
- De cotisations des adhérents,
- De produits financiers liés au placement de nos excédents de trésorerie,
- De divers produits.

Nous avons poursuivi nos actions, assuré le suivi des patients et développé de nouvelles collaborations et des projets paramédicaux.

Vous trouverez ci-après les principales informations chiffrées relatives à l'activité ainsi que les résultats de l'année.

I – Subventions de l'exercice

1. Subvention FIR

Année 2020 :

La subvention annuelle du Fonds d'Intervention Régional accordée en 2020, a été de 440 000 € comme l'année précédente.

Les dépenses qui ont été engagées à la fin de l'exercice mais qui ne seront réalisées qu'en 2021 sont de 60 626.61 €.

Années antérieures :

Sur les subventions reçues au cours de l'année 2015, il reste à engager la somme de 365 € pour les dépenses liées à des charges de personnel.

Sur les subventions reçues au cours de l'année 2016, il reste à engager la somme de 21 081.66 €.

Sur les subventions reçues au cours de l'année 2017, il reste à engager une somme de 21 691.98 €.

Sur les subventions reçues au cours de l'année 2018, il restait à engager la somme de 97 573.73 €. Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020 ont été de 9 577.39 €. Il reste donc à engager une somme de 87 996.34 €.

Sur les subventions reçues au cours de l'année 2019, il restait à engager la somme de 66 765.77 €. Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020 ont été de 33 291.05 €. Il reste donc à engager une somme de 33 474.72 €.

2. Subvention RSI

Dans le cadre de la demande de subvention « Innovation », nous avons perçu une subvention au titre de l'année 2014 de la part du RSI d'un montant de 13 500 €. Les dépenses réalisées ont été de 1 750 € sur l'exercice.

En 2015, nous avons dépensé 2 450 € au titre de cette subvention. En 2016, nous avons dépensé 300 € au titre de cette subvention.

Il reste donc 9 000 € de dépenses engagées qui seront dépensés en 2021.

3. Subvention ARS REX 2016

Au titre du projet 2016, nous avons perçu la subvention de 6 700 €. En 2016, aucune dépense n'a été engagée au titre de cette subvention. En 2017, nous avons dépensé sur l'exercice 700 € au titre de cette subvention.

Il reste donc 6 000 € de dépenses engagées qui seront dépensés en 2021.

4. ARS ETP 2017

Au titre du projet 2017, nous avons perçu la subvention de 36 000 €. En 2017, nous avons dépensé sur l'exercice 2 000 € au titre de cette subvention. En 2018, nous avons dépensé sur l'exercice 33 644.02 € au titre de cette subvention. En 2019, nous avons dépensé sur l'exercice 360.50 € au titre de cette subvention.

Le solde 355.98 € qui restait a été attribué aux fonds propres de AVH.

5. ARS ETP 2018

Au titre du projet 2018, nous avons perçu la subvention de 40 000 €. En 2018, nous avons dépensé sur l'exercice 9570.50 € au titre de cette subvention. En 2019, nous avons dépensé sur l'exercice 30 509.52 € au titre de cette subvention.

Le solde -80.02 € qui restait a été attribué aux fonds propres de AVH.

6. ARS ETP 2019

Au titre du projet 2019, nous avons perçu la subvention de 50 400 €.

En 2019, nous avons dépensé sur l'exercice 5 488.70 € au titre de cette subvention. En 2020, nous avons dépensé sur l'exercice 44 330 € au titre de cette subvention.

Il reste donc 581.30 € de dépenses engagées qui seront dépensés en 2021.

7. DECLIC 2019

Au titre de cette convention signée avec le Cancéropôle Ile de France, nous avons perçu en 2019, la somme de 9 039 € (30%)

Au titre de cette convention signée avec le Cancéropôle Ile de France, nous avons perçu en 2020, la somme de 6 026 € (20%)

Cette somme sera dépensée en 2021.

8. ARS ETP 2020

Au titre du projet 2020, nous avons perçu la subvention de 51 400 €.

Cette somme sera dépensée en 2021.

II – Fonds dédiés

Le FIR a libéré cette année 440 000 € de nos fonds dédiés sur le montant total de la subvention accordée en 2020.

Suite à l'arrêté des comptes 2020, le montant global des fonds dédiés s'élève à 224 655.85€

III – Comptes 2020

Outre les subventions décrites ci-dessus, notre Association a encaissé 495 € de cotisations de ses membres contre 710 € en 2019.

L'Association a également reçu 445 € de dons et 402.44 € de produits de placement issus des excédents de trésorerie.

Notre gestion se solde par un excédent de 2 659.46 € constitué des différents produits que nous venons de citer et de l'impact de la dotation aux amortissements, liée aux investissements passés.

Aucune modification significative n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultat par budget peut être résumé ci-dessous.

IV – Résultat

Nous vous proposons d'affecter l'excédent net de recettes de l'exercice s'élevant à 2 659.46 € au compte « Réserves associatives ». Nos réserves s'élèveront à 138 656.38 € et sont destinées à poursuivre nos actions pour la lutte contre la douleur et à faire face aux futurs amortissements de nos immobilisations.

V – Activité de l'Association en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Association fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

VI – Délais de paiement des fournisseurs

Conformément à la nouvelle législation, nous vous donnons ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs par rapport au 31 décembre 2020 :

- Factures de moins de 30 jours 406.31 €
- Factures de plus de 30 jours 2 956.51 €

Fait à Paris, le 30/03/2021

La Présidente, Nathalie Regensberg – De Andreis



ASSOCIATION VILLE-HOPITAL « Lutter contre la douleur »

184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION VILLE-HOPITAL
« Lutter contre la douleur »
184, rue du Faubourg Saint-Antoine 75012
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION VILLE-HOPITAL « Lutter contre la douleur » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

L'Association a notamment inscrit au passif de son bilan un montant de fonds dédiés pour un montant de 224 656 €. L'annexe précise la nature des fonds dédiés en mentionnant les engagements donnés relatifs aux subventions reçues. Nous avons procédé à l'évaluation des fonds dédiés sur la base des fonds disponibles ce jour et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'absence de risque significatif à la détermination des montants des engagements financiers à réaliser. Ces travaux nous ont permis de valider l'approche retenue par l'Association.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mars 2021

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M Gernez', with a horizontal line extending from the end of the signature.

GECOFI
Marc GERNEZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	36 693	36 693				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	22 747	18 640	4 107	5 561	1 454-	26.15-	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 835		1 835	1 835			
Total I	61 276	55 333	5 943	7 397	1 454-	19.66-	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	525		525	500	25	5.00
	Autres créances	951		951	771	180	23.35
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	497 577		497 577	481 061	16 516	3.43	
Charges constatées d'avance (3)	2 285		2 285	2 762	478-	17.29-	
Total III	501 338		501 338	485 094	16 244	3.35	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	562 614	55 333	507 280	492 490	14 790	3.00	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	135 997		130 557		5 440	4.17
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 659		5 440		2 780-	51.11-
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	138 656		135 997		2 659	1.96	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	224 656		210 240		14 415	6.86
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	224 656		210 240		14 415	6.86	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 508		36 701		21 193-	57.74-
	Dettes fiscales et sociales	46 414		40 602		5 812	14.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	82 046		68 950		13 096	18.99
	Total IV	143 968		146 253		2 285-	1.56-
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		507 280		492 490		14 790	3.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

61 922 77 303

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	484 330		457 394	26 936 5. 89
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations	495		710	215- 30. 28-
Autres produits	456		529	73- 13. 81-
Total I	485 281		458 633	26 648 5. 81
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	132 138		148 934	16 796- 11. 28-
Impôts, taxes et versements assimilés	6 918		2 939	3 979 135. 36
Salaires et traitements	233 397		204 146	29 251 14. 33
Charges sociales	94 700		80 500	14 200 17. 64
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 454		1 684	230- 13. 66-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2		5	3- 51. 02-
Total II	468 609		438 208	30 401 6. 94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 673		20 425	3 753- 18. 37-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			5 900	5 900- 100. 00-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	402	719	317-	44.06-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	402	719	317-	44.06-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	402	719	317-	44.06-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 075	27 045	9 970-	36.86-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	485 684	465 253	20 431	4.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	468 609	438 208	30 401	6.94
Solde intermédiaire	17 075	27 045	9 970-	36.86-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	45 631	47 923	2 292-	4.78-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	60 046	69 528	9 482-	13.64-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	2 659	5 440	2 780-	51.11-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		10 000			10 000	
Bénévolat						
TOTAL		10 000			10 000	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		10 000			10 000	
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		10 000			10 000	

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'Association a poursuivi ses actions visant à améliorer la qualité et la coordination des soins dépensés en Ville.

L'Association a fonctionné grâce à une subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR ex FIQCS).

En 2020, le montant de la subvention fixée à 440 000 € a été utilisée en totalité.

L'Association a perçu diverses subventions pour ses projets de développement d'outils d'éducation thérapeutique du patient "Douleurs" dont pour certains les engagements pris seront réalisés en 2021.

L'association a également encaissé des recettes propres (cotisations des adhérents, dons de soutien ; produits financiers).

Compte tenu des dépenses engagées, des subventions reçues et des recettes propres, l'Association a constaté un excédent 2 659.46 €.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

L'activité de l'Association a été maintenue dans des conditions habituelles.

Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entité est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels ont été arrêtés le 24 mars 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 n'a pas eu d'incidence sur l'établissement des comptes de l'exercice 2020 hormis celle relative à la valorisation des contributions volontaires.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Une ligne budgétaire permet à l'Association de rémunérer des professionnels pour la prise en charge de patients, les séances à indemniser sont ensuite réalisées sur une longue période.

Pour les dossiers validés en 2020, les indemnisations futures ont été enregistrées en charges de l'exercice sur la ligne budgétaire correspondante et seront ensuite payées aux professionnels au fur et à mesure de la présentation de leurs notes d'honoraires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 693		
Installations générales agencements aménagements divers	6 135		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 612		
TOTAL	22 747		
Prêts, autres immobilisations financières	1 835		2 577
TOTAL	1 835		2 577
TOTAL GENERAL	61 276		2 577

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			36 693	36 693
Installations générales agencements aménagements divers			6 135	6 135
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 612	16 612
TOTAL			22 747	22 747
Prêts, autres immobilisations financières		2 577	1 835	1 835
TOTAL		2 577	1 835	1 835
TOTAL GENERAL		2 577	61 276	61 276

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	36 693			36 693
Installations générales agencements aménagements divers	1 825	534		2 359
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 361	920		16 281
TOTAL	17 186	1 454		18 640
TOTAL GENERAL	53 879	1 454		55 333

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	534				
Matériel de bureau informatique mobilier	920				
TOTAL	1 454				
TOTAL GENERAL	1 454				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	130 557		5 440		135 997
Report à nouveau			355 223	355 223	
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 440		2 659	5 439	2 659
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	135 997		363 322	360 662	138 656

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 835	0	1 835
Autres créances clients	525	525	
Personnel et comptes rattachés	39	39	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	912	912	
Charges constatées d'avance	2 285	2 285	
TOTAL	5 596	3 761	1 835

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 508	15 508		
Personnel et comptes rattachés	15 503	15 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 999	25 999		
Autres impôts taxes et assimilés	4 912	4 912		
Produits constatés d'avance	82 046	82 046		
TOTAL	143 968	143 968		

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS BUREAUTIQUES	20 846	33.33
SITE INTERNET	15 847	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire - Dégressif	2-3 ans
Mobilier	Linéaire	3-4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 935
Dettes fiscales et sociales	26 553
Total	34 488

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 285
Total	2 285
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	82 046
Total	82 046

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention FIR 2020	491 400
Subventions diverses	50 356
Cotisations adhérents	495
Dons perçus	445
Engagements donnés	45 631
PCA Subventions 2020	57 426-
Total	530 901

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit l'indication dans l'annexe des comptes annuels des associations disposant de plus de 50 000 euros de subventions et ayant un budget annuel de plus de 150 000 euros, des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant des rémunérations pour ce cadre s'élève à 62 775 euros, au titre de l'année 2020.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	1
Total	6

Valorisation des contributions volontaires

Outre, le bénévolat des administrateurs pour leurs fonctions de gestion attaché au statut non lucratif de l'association, l'association bénéficie de :

- Mise à disposition d'un bureau au sein du Centre de la Douleur de l'Hôpital Saint-Antoine 75012 Paris qui peut être valorisée à hauteur de 10 000 euros par an.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 24 656
Fonds engagés sur subvention FIR 2019	33 475	
Fonds engagés sur subvention FIR 2018	87 996	
Fonds engagés sur subvention FIR 2017	21 692	
Fonds engagés sur subvention FIR 2016	21 082	
Fonds engagés sur subvention FIR 2015	365	
Fonds engagés sur subvention FIR 2020	60 046	
Total (1)		2 24 656

Fonds engagés sur subvention FIR 2020 :

- Section Frais fonctionnement	41 696 €
- Section Rémunération Spécifique	11 135 €
- Section Investissement	4 930 €
- Dépenses réalisées CCA	2 285 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2019 :

- Section Frais fonctionnement	29 646 €
- Section Rémunération Spécifique	3 527 €
- Section Investissement	302 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2018 :

- Section Frais fonctionnement	87 933 €
- Section Rémunération Spécifique	35 €
- Section Investissement	28 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2017 :

- Section Frais fonctionnement	21 692 €
--------------------------------	----------

Fonds engagés sur subvention FIR 2016 :

- Section Investissement	839 €
- Section Frais de fonctionnement	20 243 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2015 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Section Frais de fonctionnement 365 €

Ces sommes sont constatées au Compte "Fonds dédiés engagements donnés"

Engagements reçus

ASSOCIATION VILLE-HOPITAL
« Lutter contre la douleur »
184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code du commerce.

Fait à Paris, le 29 mars 2021

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Gernez', with a stylized flourish at the end.

GECOFI
Marc GERNEZ